

DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

10 100 emplois supplémentaires en 2015

En 2015, Paca gagne 10 100 emplois dans les secteurs concurrentiels hors agriculture et particuliers employeurs, dont 2 600 dans l'intérim. C'est la plus forte progression annuelle depuis la crise. Au 4^e trimestre, 1 900 emplois sont créés (soit +0,2 % par rapport au trimestre précédent) : en comptant chaque intérimaire dans son secteur d'activité employeur, la demande des entreprises augmente de l'équivalent de 1 500 emplois dans le tertiaire marchand et de 400 dans l'industrie. Par ailleurs, fin 2015, 2 100 personnes de plus qu'en 2014 bénéficient d'un contrat aidé dans le secteur non marchand, portant à 34 200 le nombre total de salariés en contrat aidé dans la région (+18 % sur un an). Parallèlement, le taux de chômage se replie très légèrement, à 11,5 % de la population active au 4^e trimestre, et la demande d'emploi décélère sur un an.

En France métropolitaine, l'emploi salarié marchand se redresse en 2015, grâce à la vive progression de l'intérim, pour la 1^{re} fois depuis 2011 (+83 000, après -60 000 en 2014). Au 4^e trimestre, il accélère (+0,2 % après +0,1 %), bénéficiant, après réaffectation des effectifs intérimaires, d'une nouvelle hausse dans le tertiaire marchand et d'une reprise dans l'industrie, tandis que les besoins dans la construction se replient encore. Fin 2015, 59 000 salariés de plus qu'en 2014 sont en contrat aidé (+18 %), dont 18 000 dont le secteur non marchand. Comme en Paca, le taux de chômage diminue de 0,1 point au 4^e trimestre (10,0 % de la population active) et la hausse annuelle du nombre de demandeurs d'emploi s'atténue de nouveau. Ces tendances s'inscrivent dans un contexte de nouvelle croissance modérée de l'activité : +0,3 %, comme au 3^e trimestre.

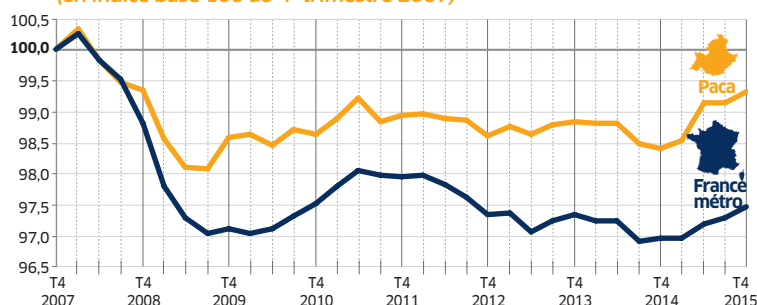
Plus forte progression annuelle de l'emploi depuis la crise

En Paca, après une année 2014 plutôt morose, l'emploi salarié des secteurs concurrentiels hors agriculture et particuliers employeurs retrouve de la vigueur en 2015. À l'exception d'une stabilité au 3^e trimestre, il progresse chaque trimestre si bien que, fin 2015, il rejoint presque le niveau qu'il avait 7 ans plus tôt **1** : au 31/12/2015, la région compte 1 110 700 salariés (7,2 % des effectifs nationaux). Sur un an, la croissance est d'ailleurs la plus forte enregistrée depuis début 2008 : +0,9 % au 4^e trimestre 2015, soit +10 100 personnes en emploi (après -4 700 fin 2014), dont +2 600 intérimaires (après -30). En rythme trimestriel, l'emploi s'accroît de 0,2 % (+1 900 personnes). Cette hausse s'explique pour les trois quarts par celle de l'emploi hors intérim **2**. Dans le même temps, l'intérim contribue plus faiblement à la croissance de l'emploi régional : +440 personnes, soit +1,3 %.

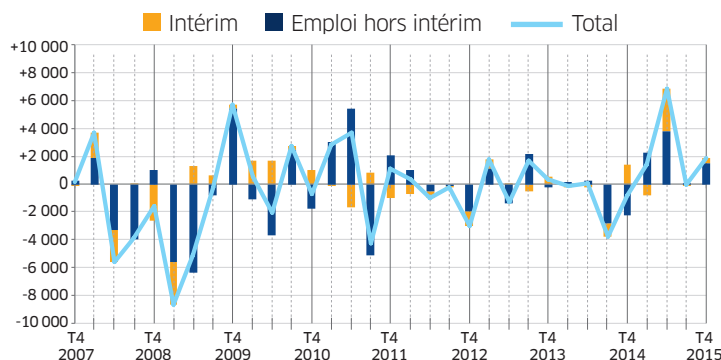
En France métropolitaine, l'emploi salarié marchand accélère fin 2015 (+0,2 % par rapport au 3^e trimestre, soit +31 800 personnes), largement soutenu par l'intérim (+18 900 personnes). Sur un an, la hausse est moindre qu'en Paca (+0,5 %) et l'écart se creuse en faveur de la région. Au total en 2015, l'emploi s'est aussi redressé en France métropolitaine (+83 100 salariés, après -59 700 en 2014), mais à la différence de Paca, cette amélioration est pour une très large part due à la reprise de l'intérim (+50 600, après -1 100).

D'après les prévisions de l'Insee, au niveau national, l'emploi continuerait d'augmenter au 1^{er} semestre 2016, bénéficiant à la fois du léger regain de croissance de l'activité et des effets du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), du Pacte de responsabilité et de solidarité (PRS) et du récent Plan d'urgence pour l'emploi.

1 Évolution de l'emploi salarié marchand (en indice base 100 au 4^e trimestre 2007)

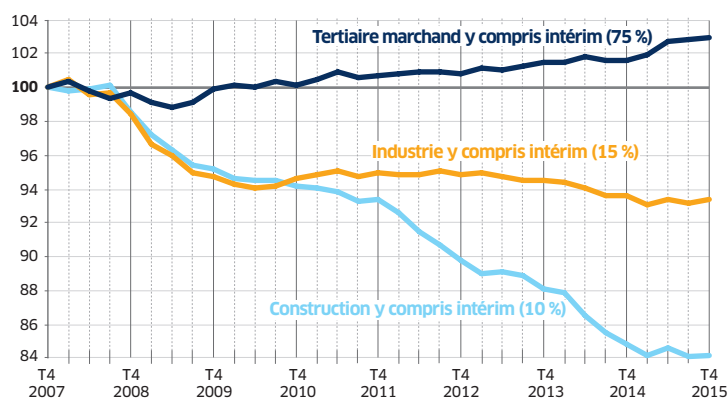


2 Contribution de l'intérim et de l'emploi hors intérim à l'évolution trimestrielle de l'emploi salarié marchand, en Paca (en nombre)

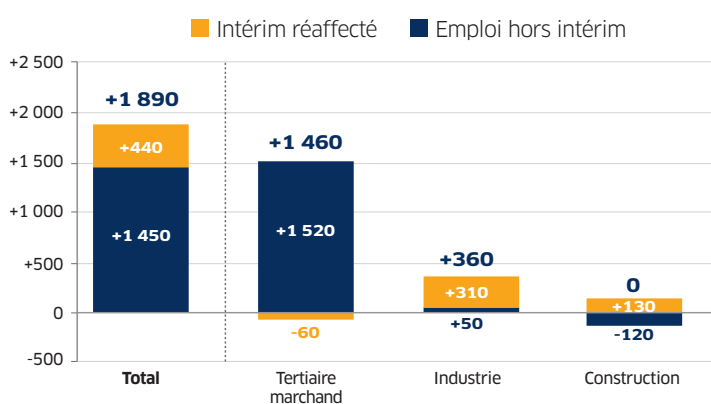


Note : données provisoires, corrigées des variations saisonnières
Champ : emploi salarié en fin de trimestre hors agriculture, secteurs principalement non marchands et salariés des particuliers employeurs
Source : Insee, estimations d'emploi

3 Évolution de l'emploi salarié marchand en Paca, avec intérim réaffecté au secteur d'activité employeur (en indice base 100 au 4^e trimestre 2007)



4 Évolution de la contribution de l'intérim et de l'emploi hors intérim à l'emploi salarié marchand, en Paca (en nombre, entre le T3 2015 et le T4 2015)



Emploi salarié marchand avec intérim réaffecté au secteur d'activité employeur, en Paca, au T4 2015

	Emploi salarié marchand	Emploi hors intérim	Intérim	Taux de recours à l'intérim ⁽¹⁾ (en %)
Tertiaire marchand	838 600	823 700	14 900	1,8
Industrie	163 600	153 700	10 000	6,1
Construction	107 300	97 900	9 400	8,7
Ensemble	1 110 700	1 075 300	35 400	3,2

⁽¹⁾ Part des effectifs intérimaires du secteur dans l'effectif total du secteur (y compris intérim)

Note : données arrondies provisoires, corrigées des variations saisonnières ; l'addition des trois secteurs d'activité peut ne pas correspondre exactement au total, car celui-ci comprend tous les intérimaires, y compris ceux des secteurs de l'agriculture et du tertiaire non marchand

Champ : emploi salarié en fin de trimestre hors agriculture, secteurs principalement non marchands et salariés des particuliers employeurs

Sources : Insee, estimations d'emploi ; Dares, exploitation des fichiers Pôle emploi des déclarations mensuelles des agences d'intérim - Réaffectation de l'intérim ; Direccte Paca / Sese

Retrouvez les séries longues de l'emploi salarié marchand avec intérim réaffecté au secteur d'activité employeur, ventilées en nomenclature A17 et déclinées par département, dans le Tableau de bord des indicateurs clés de la Direccte Paca.

En Paca, sur l'ensemble de l'année 2015, la bonne tenue relative de l'emploi s'explique uniquement par le dynamisme du tertiaire marchand. En comptant chaque intérimaire dans son secteur d'activité employeur > **Méthode p6**, la demande de travail des entreprises dans ce secteur s'est accrue de l'équivalent de 11 400 emplois, après +1 200 en 2014. Sur le dernier trimestre de 2015, elle augmente de l'équivalent de 1 500 emplois (+0,2 % > **3**), sous le seul effet de la progression de l'emploi hors intérim > **4**. Comme tout au long de l'année 2015, les sous-secteurs qui contribuent le plus à cette hausse sont le commerce (+1 000 personnes, soit +0,4 % par rapport au 3^e trimestre) et les activités de soutien aux entreprises (+1 400, soit +0,7 %). Au total en 2015, la demande de travail de ces sous-secteurs a progressé respectivement de l'équivalent de 4 600 et 3 700 emplois (après -600 et +600 en 2014). A l'inverse, les besoins en ressources de main d'œuvre se contractent au 4^e trimestre 2015 dans les "autres activités de service" (-710, soit -1,0 %) et plus modérément dans les "transports et entreposage" et "l'hébergement et restauration", même si, dans ce dernier secteur, ils ont augmenté au total de l'équivalent de 1 700 emplois en 2015 (après -300 en 2014).

Dans l'industrie, la demande de travail a reculé de l'équivalent de 550 emplois en 2015, trois fois moins qu'en 2014 (-1 600). La baisse ne concerne que les sous-secteurs de l'agro-alimentaire, de la fabrication de matériel de transport et de la fabrication d'autres produits industriels. Les besoins en ressources de main d'œuvre progressent en revanche dans les sous-secteurs "cokéfaction et raffinage, industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution" et "fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques ; fabrication de machines". Sur le dernier trimestre de 2015, l'industrie contribue à la progression de l'emploi régional au même rythme que le tertiaire marchand : +0,2 %, soit +360 emplois, dont 310 sont des emplois intérimaires. Tous les sous-secteurs d'activité participent à cette hausse, à l'exception de la "fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques ; fabrication de machines" dont les effectifs se stabilisent.

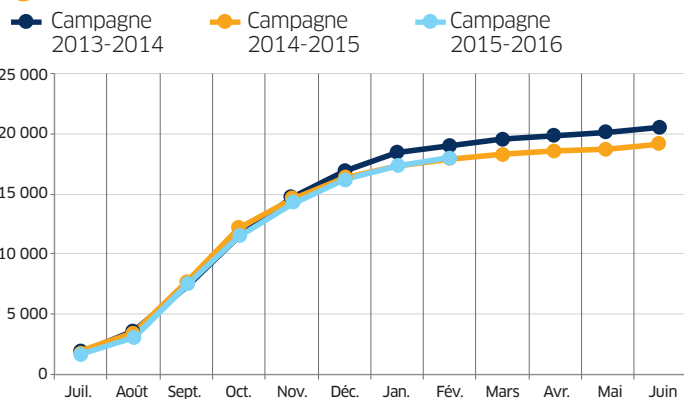
Enfin, dans la construction, la hausse de l'intérim en 2015 (+810 personnes, après -800) a permis de fortement ralentir la chute des effectifs salariés : -930, après -4 200 en 2014. En particulier, au 4^e trimestre, la création de 130 emplois intérimaires a contrebalancé la destruction de 120 emplois hors intérim, si bien qu'au total la demande des entreprises s'est stabilisée.

En France métropolitaine, en tenant de compte de l'emploi intérimaire, les besoins en ressources de main d'œuvre accélèrent dans le tertiaire marchand (+0,3 %) tandis qu'ils se redressent dans l'industrie grâce à l'intérim (+0,1 %). À l'inverse, ils continuent de baisser dans construction (-0,1 %). Au total sur l'année 2015, la progression est très marquée dans le tertiaire marchand, où la demande de travail augmente de l'équivalent de 123 300 emplois, contre +34 300 un an plus tôt. Elle se replie de l'équivalent de 14 900 emplois dans l'industrie (après -34 200 en 2014) et de 27 000 dans la construction (après -60 300).

Les entrées en contrat d'apprentissage se redressent

Au cours de la campagne juillet 2015 - juin 2016, 18 000 contrats d'apprentissage sont enregistrés en cumul à fin février 2016 par les chambres consulaires en Paca, soit 1 % de plus qu'au même mois de la campagne précédente >5. Cette hausse intervient après cinq mois de baisse, suivis de deux mois de stabilité. Le redressement régional devrait se poursuivre selon les comptages partiels du mois de mars 2016. L'évolution reste toutefois bien en-deçà du niveau national (+3 %).

5 Contrats d'apprentissage enregistrés en Paca



Note : données cumulées, brutes, provisoires

Champ : hors apprentis du secteur public

Source : Direccte, Dares - Traitements : Dares, Direccte Paca / Sese

Avertissement

Suite à des difficultés techniques, les statistiques mensuelles des contrats de professionnalisation sont indisponibles. Les données de certains OPCA, qui doivent chaque mois saisir les informations dans une application de gestion étant manquantes, les statistiques sont incomplètes.

Nouvelle progression des contrats aidés, portée par le secteur marchand

Fin 2015, Paca compte 34 200 salariés en contrat aidé >6. Ce stock progresse de 18 % sur un an, comme en France métropolitaine. La hausse trimestrielle du nombre de bénéficiaires est plus dynamique qu'au trimestre précédent (+1 300, après +700), entraînée par le secteur marchand (+900).

Avec près de 5 200 bénéficiaires supplémentaires en un an, dont plus de la moitié en CUI du secteur marchand, le nombre de contrats aidés ne cesse d'augmenter dans la région depuis 2010 >7. Fin 2015, trois salariés en contrat aidé sur dix sont des jeunes en Emploi d'Avenir et plus d'un sur cinq travaille dans le secteur marchand. La part des contrats aidés du secteur marchand a quasiment doublé en trois ans en raison de l'augmentation de l'enveloppe financière allouée aux CUI-CIE en 2015 par le législateur.

6 Stock de bénéficiaires des principaux contrats aidés, en Paca

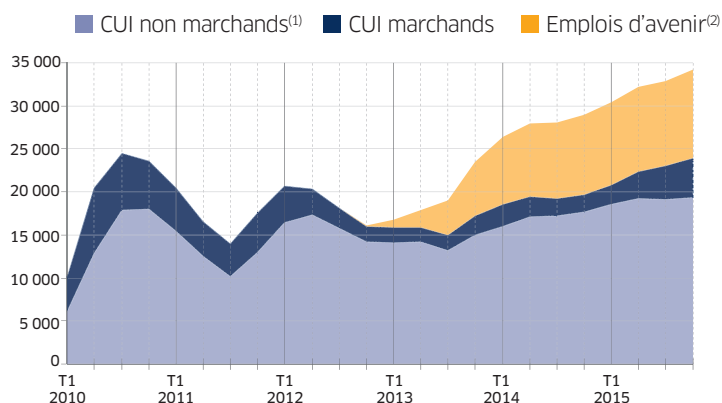
	Effectif		Variation trimestrielle (en nombre)				
	T4 2014	T4 2015	T4 2014	T1 2015	T2 2015	T3 2015	T4 2015
Secteur non marchand	24 900	27 000	+810	+1 060	+820	-110	+310
CUI-CAE ⁽¹⁾	17 700	19 300	+480	+880	+730	-160	+220
Emplois d'avenir	7 200	7 600	+340	+180	+90	+50	+90
Secteur marchand	4 100	7 200	+140	+330	+980	+840	+940
CUI-CIE	2 000	4 600	+10	+230	+850	+790	+730
Emplois d'avenir	2 100	2 600	+120	+100	+130	+50	+210
Total	29 000	34 200	+950	+1 390	+1 800	+730	+1 250

(1) les CUI-CAE n'incluent pas les ateliers et chantiers d'insertion

Note : données brutes arrondies en fin de trimestre, provisoires

Source : ASP - Traitements : Dares, Direccte Paca / Sese

7 Évolution du stock de bénéficiaires des principaux contrats aidés, en Paca (en nombre)



(1) les CUI-CAE n'incluent pas les ateliers et chantiers d'insertion

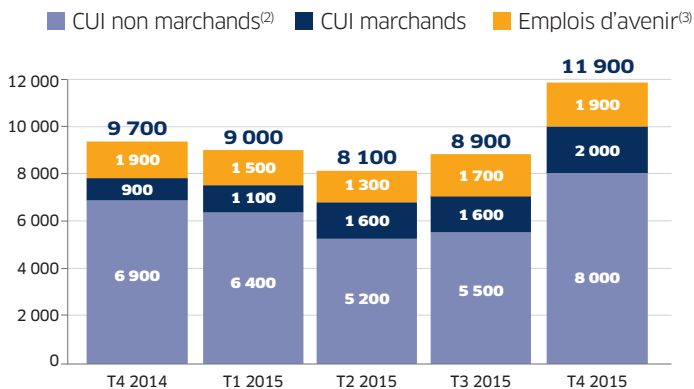
(2) marchands et non marchands ; les Emplois d'avenir ont débuté en novembre 2012

Note : données brutes arrondies en fin de trimestre, provisoires

Source : ASP - Traitements : Dares, Direccte Paca / Sese

Au cours du 4^e trimestre 2015, l'activité du Service Public de l'Emploi a été particulièrement intense en Paca avec 11 900 contrats aidés signés ou reconduits >8. Pour le 3^e trimestre consécutif, le nombre d'entrées en contrat aidé augmente sur un an : + 23 % (soit +2 200 embauches). Cette hausse est portée autant par les CUI du secteur marchand que par les CUI du secteur non marchand. En revanche, le nombre d'embauches en Emploi d'avenir continue de s'affaïsser sur un an (-60).

8 Entrées⁽¹⁾ dans les principaux contrats aidés, en Paca (cumuls trimestriels)



(1) y compris avenants de reconduction

(2) les CUI-CAE n'incluent pas les ateliers et chantiers d'insertion

(3) marchands et non marchands

Note : données brutes arrondies, provisoires

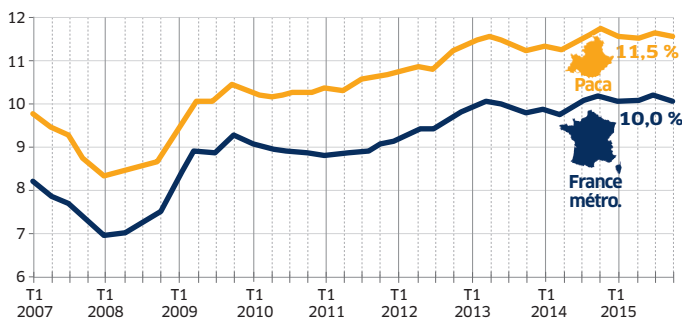
Source : ASP - Traitements : Dares, Direccte Paca / Sese

Très léger recul du taux de chômage

En Paca, le taux de chômage localisé diminue de 0,1 point sur un trimestre et s'établit à 11,5 % de la population active au 4^e trimestre 2015. Il retrouve ainsi son niveau du 1^{er} semestre >9. Sur un an, il recule de 0,2 point.

En France métropolitaine, le repli trimestriel est de même ampleur et le taux de chômage au sens du BIT atteint 10,0 % de la population active, tout comme au 1^{er} semestre 2015. Il diminue de -0,1 point sur un an. D'après les prévisions de l'Insee, l'emploi total augmenterait plus vite que la population active au 1^{er} semestre 2016 et le taux de chômage baisserait de nouveau modérément.

9 Taux de chômage (en %)



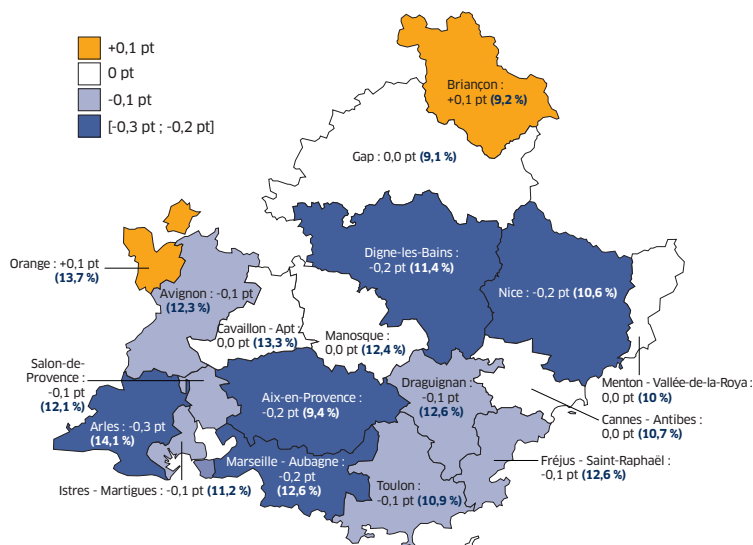
Note : données trimestrielles, provisoires, corrigées des variations saisonnières ; estimation à +/- 0,3 point près du niveau du taux de chômage national et de son évolution d'un trimestre à l'autre

Source : Insee, taux de chômage au sens du BIT (national) et taux de chômage localisé (régional)

La baisse trimestrielle du taux de chômage est identique au niveau régional (-0,1 point) dans les départements du Var (11,2 %) et du Vaucluse (13,0 %). Elle est plus prononcée (-0,2 point) dans les Alpes-Maritimes (10,6 %) et les Bouches-du-Rhône (11,9 %). Dans les Hautes-Alpes (9,4 %) et les Alpes-de-Haute-Provence (11,7 %), le taux de chômage est stable.

À un niveau géographique plus fin, le taux de chômage augmente uniquement dans les zones d'emploi de Briançon (9,2 %) et d'Orange (13,7 %) : +0,1 point >10. Il est stable dans celles de Gap (9,1 %), Menton - Vallée de la Roya (10,0 %), Cannes - Antibes (10,7 %), Manosque (12,4 %) et Cavaillon - Apt (13,3 %). Dans les autres zones d'emploi de la région, le recul du taux de chômage se situe entre -0,1 et -0,2 point. Mais c'est dans la zone d'emploi d'Arles, territoire où le taux de chômage est le plus élevé (14,1 %), que le repli est le plus fort (-0,3 point).

10 Évolution du taux de chômage par zone d'emploi de Paca, entre le 3^e trimestre et le 4^e trimestre 2015 (évolution trimestrielle en point et taux en % au 4^e trimestre 2015)



Note : données provisoires, corrigées des variations saisonnières
Source : Insee, taux de chômage localisés

Nouvelle décélération de la demande d'emploi

Au 4^e trimestre 2015, Paca compte en moyenne 469 800 demandeurs d'emploi inscrits sur les listes de Pôle emploi en catégories A, B, C (tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, en activité réduite ou sans activité) >11. C'est 26 000 de plus qu'un an auparavant. Pour le 2^e trimestre consécutif, la progression annuelle du nombre de demandeurs d'emploi décélère (+5,9 %, après +6,8 % au 3^e trimestre 2015 et +8,0 % au 2^e trimestre 2015). D'après les premières données mensuelles disponibles, le ralentissement se confirmerait début 2016 : si le nombre de demandeurs d'emploi observé en février se maintenait en mars, la hausse annuelle ne serait plus que de +4,4 %.

Pour la première fois depuis un an et demi, le nombre moyen de jeunes de moins de 25 ans diminue sur un an (-1,0 %, soit -600 demandeurs d'emploi). Cette baisse est uniquement imputable aux jeunes hommes (-2,3 %). Si les niveaux observés en février 2016 étaient identiques en mars, la demande d'emploi des jeunes continuerait de se replier au 1^{er} trimestre 2016.

11 Demandeurs d'emploi de catégories A, B, C inscrits en fin de mois à Pôle emploi, en Paca

	Moyenne trimestrielle (en niveau)		Évolution annuelle (en %)				
	T4 2015	T1 2016 acquis*	T1 2015	T2 2015	T3 2015	T4 2015	T1 2016 acquis*
Hommes	237 800	237 800	7,4	8,2	6,5	5,2	3,7
Femmes	232 100	232 100	6,4	7,8	7,2	6,5	5,1
Âgés de moins de 25 ans	60 500	60 500	2,6	4,4	1,6	-1,0	-2,0
Âgés de 25 à 49 ans	293 800	293 800	6,2	7,4	6,3	5,4	3,9
Âgés de 50 ans ou plus**	115 600	115 600	11,6	11,8	11,4	10,9	9,5
Inscrits depuis moins d'un an	268 700	268 700	4,5	5,5	3,4	1,8	0,3
Inscrits depuis un an ou plus	201 200	201 200	10,6	11,7	11,8	11,8	10,3
Total	469 800	469 800	6,9	8,0	6,8	5,9	4,4

* Les données de janvier et de février 2016 étant connues, l'acquis de croissance pour le T1 2016 correspond à la variation qui serait obtenue si le nombre de demandeurs d'emploi ne variait pas entre février et mars 2016.

** L'extinction progressive de la dispense de recherche d'emploi entre 2009 et 2011, combinée au relèvement de l'âge légal de départ en retraite prévu par les réformes des retraites depuis 2010, contribuent à la hausse du nombre des demandeurs d'emploi de 50 ans et plus enregistrés sur les listes de Pôle emploi.

Note : données arrondies, corrigées des variations saisonnières

Source : Pôle emploi, Dares (STMT) - Calculs des CVS : Direccte Paca / Sese

Les demandeurs d'emploi de 50 ans ou plus continuent d'être très durement touchés malgré une progression annuelle ralentie depuis le 3^e trimestre 2015 (+10,9 % au 4^e trimestre 2015, soit +11 400 personnes, après +11,4 % et +11,8 %). L'augmentation de la demande d'emploi de ces personnes est ainsi la plus faible enregistrée depuis l'extinction progressive de la dispense de recherche d'emploi des séniors amorcée en 2009. Début 2016, la hausse pourrait s'atténuer encore plus nettement.

En revanche, la situation ne s'améliore pas pour les personnes inscrites depuis un an ou plus à Pôle emploi. Tout comme au trimestre précédent, le nombre de demandeurs d'emploi de longue durée augmente de +11,8 %, soit un rythme de progression six fois plus rapide que celui des demandeurs d'emploi inscrits depuis moins d'un an à Pôle emploi.

En outre, la part des demandeurs d'emploi de longue durée dans l'ensemble des demandeurs d'emploi de catégories A, B, C ne cesse de s'accroître depuis la mi-2009, pour s'établir à 42,8 % au 4^e trimestre 2015. Cette part continuerait d'augmenter au 1^{er} trimestre 2016, malgré une hausse annuelle plus modérée.

Enfin, si l'on se restreint aux demandeurs d'emploi de catégorie A, c'est-à-dire qui n'ont exercé aucune activité, les rythmes de

progression annuels sont aussi de moins en moins élevés. Après une hausse annuelle de +3,8 % au 3^e trimestre 2015 (soit +11 800 personnes), l'évolution est de +3,6 % au 4^e trimestre (soit +11 400 personnes). Une augmentation aussi faible n'avait pas été enregistrée depuis fin 2008. Paca compte ainsi 327 100 demandeurs d'emploi de catégorie A en moyenne au dernier trimestre 2015. Au 1^{er} trimestre 2016, l'amélioration se prolongerait au vu des premières données disponibles, en particulier au profit des hommes et des séniors.

En France métropolitaine, 5 455 200 demandeurs d'emploi sont inscrits en catégories A, B, C au 4^e trimestre 2015, soit +5,2 % sur un an (après +6,3 %). Au 1^{er} trimestre 2016, tout comme en Paca, la hausse se modérerait encore davantage. Pour les demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A (3 576 700 en moyenne au dernier trimestre 2015), la décélération amorcée au 3^e trimestre (+3,9 %, après +4,9 %) s'est poursuivie fin 2015 (+2,9 %) et continuerait en ce sens au 1^{er} trimestre 2016.

Rédaction achevée le 15 avril 2016.

Rémi Belle, Virginie D'Angelo et Virginie Meyer

Pour en savoir plus :

> [Tableau de bord des indicateurs clés de la Direccte Paca](#)

> Dares Analyses n°20, avril 2016 :

["Conjoncture de l'emploi et du chômage au 4^e trimestre 2015 : L'emploi augmente, le chômage recule légèrement"](#)

> Note de conjoncture nationale de l'Insee, mars 2016 : ["Inflation nulle, pouvoir d'achat dynamique"](#)

Taux de chômage et demande d'emploi : des concepts qui ne se recouvrent pas complètement

Les notions de taux de chômage et de demande d'emploi ne sont pas équivalentes. Mode de calcul, périodicité et populations couvertes diffèrent. Le taux de chômage est la part de chômeurs dans la population active (somme des personnes en âge de travailler en emploi et au chômage). Il est estimé tous les trimestres sur la base des déclarations de personnes interrogées lors de l'enquête Emploi de l'Insee. Le nombre de demandeurs d'emploi est quant à lui mesuré tous les mois par Pôle emploi et la Dares. D'une part, il dépend des règles de gestion administratives de Pôle emploi et peut donc évoluer si les règles changent. D'autre part, il ne se rapporte pas à l'évolution de la population active. Ainsi, lorsqu'un demandeur d'emploi retrouve un emploi, cela ne fait pas mécaniquement baisser le taux de chômage calculé par l'Insee. A cela, deux raisons :

> pour être considéré comme chômeur au sens de l'Insee, il faut remplir simultanément les trois critères du Bureau international du travail (BIT) : être sans emploi, c'est-à-dire ne pas avoir travaillé, ne serait-ce qu'une heure, durant une semaine de référence ; être disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours ; avoir cherché activement un emploi dans le mois précédent ou en avoir trouvé un qui commence dans moins de trois mois. Par définition, ne sont donc pas considérés comme chômeurs les demandeurs d'emploi de catégories B et C (parce qu'ils exercent une activité réduite), de catégorie D (parce qu'ils ne sont pas disponibles pour travailler, mais en stage, en formation ou en maladie) et enfin de catégorie E (parce qu'ils sont en emploi, bénéficiaires de contrats aidés par exemple). En revanche, la plupart des demandeurs d'emploi de catégorie A (sans aucune activité) remplissent tous les critères du BIT : s'ils étaient interrogés lors de l'enquête Emploi, ils seraient considérés comme chômeurs au sens du BIT. Toutefois, une partie ne le serait

pas : c'est le cas par exemple de ceux qui se contentent de réactualiser leur inscription sur les listes de Pôle emploi, car ce simple renouvellement n'est pas considéré comme une recherche active d'emploi. L'Insee estime ainsi qu'un cinquième au moins des demandeurs d'emploi de catégorie A ne seraient pas classés comme chômeurs au sens du BIT. Inversement, certains chômeurs au sens du BIT ne sont pas recensés par Pôle emploi en tant que demandeurs d'emploi, comme par exemple certains jeunes qui ne s'inscrivent pas sur les listes parce qu'ils n'ont pas droit à une indemnisation. D'après l'Insee, environ un cinquième des chômeurs au sens du BIT déclarent lors de l'enquête Emploi qu'ils ne sont pas inscrits à Pôle emploi ;

> par ailleurs, dans le cas où un demandeur d'emploi de catégorie A qui serait considéré comme un chômeur au sens du BIT retrouve un emploi, le taux de chômage peut malgré tout ne pas baisser. En effet, si, dans le même temps, le nombre de personnes en âge de travailler augmente fortement, le nombre de chômeurs peut aussi s'accroître et le ratio chômeurs/population active peut finalement se stabiliser, voire augmenter.

Il n'est donc pas anormal que les évolutions du taux de chômage et du nombre de demandeurs d'emploi ne se superposent pas.

Pour en savoir plus :

- Documentation méthodologique : ["Statistiques sur les demandeurs d'emploi inscrits et les offres collectées par Pôle emploi"](#)
- Définition du chômage BIT (Insee) : ["Qu'est-ce qu'un chômeur ?"](#)

Méthode de réaffectation des intérimaires à leur secteur d'activité employeur

Afin de permettre une meilleure appréciation économique des secteurs d'activité, le Service études, statistiques et évaluation (Sese) de la Direccte Paca a réaffecté les effectifs intérimaires à leur secteur d'activité employeur. En conséquence, les données d'emploi salarié par secteur d'activité présentées dans cette note sont différentes de celles publiées par l'Insee, qui classe l'intérim exclusivement dans le tertiaire marchand.

Pour effectuer cette réaffectation, le Sese a mis au point une méthode, inspirée de celle de la Direccte Nord-Pas-de-Calais. Cette méthode, explicitée dans l'encadré en page 3 de la [Note de conjoncture n°2](#), consiste à désaisonnaliser, pour chaque secteur d'activité, les séries départementales du nombre de contrats intérimaires en cours en fin

de mois à l'agence d'intérim produites par la Dares, puis pour chaque département, à calculer la part que représente chaque secteur dans le nombre total de contrats intérimaires en cours en fin de mois. Ces proportions sont ensuite appliquées à la série régionale d'intérim co-produite par l'Insee et la Dares. On obtient ainsi une série d'effectifs intérimaires corrigée des variations saisonnières, ventilée par secteur d'activité et par département, cohérente avec les estimations trimestrielles d'emploi salarié de l'Insee. Les effectifs intérimaires au niveau de la région sont obtenus en sommant les effectifs départementaux. En ajoutant ces effectifs à ceux hors intérim diffusés par l'Insee, on obtient enfin une nouvelle série d'emploi salarié où chaque intérimaire est réaffecté à son secteur d'activité employeur. Ce sont ces données qui sont analysées dans la présente note.

Les principales politiques de l'emploi : quelques repères

Les contrats en alternance

L'alternance est fondée sur l'articulation de périodes d'acquisition de savoir-faire en entreprise et de périodes de formation théorique. À quelques exceptions près, les contrats en alternance sont exclusivement signés dans le secteur marchand. Ils sont au nombre de deux :

> **Les contrats d'apprentissage** : ces contrats de travail, d'une durée maximale de 3 ans, ont pour but de donner une formation générale, théorique et pratique, à des jeunes ayant satisfait à l'obligation scolaire, afin qu'ils obtiennent une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique, un titre d'ingénieur ou un titre répertorié. Ils reposent sur le principe de l'alternance entre enseignement théorique en Centre de formation d'apprentis (CFA) et enseignement du métier chez l'employeur avec lequel l'apprenti a signé son contrat.

> **Les contrats de professionnalisation** : mis en place en 2005, ces contrats de travail, à durée déterminée ou indéterminée, permettent d'acquérir une qualification professionnelle reconnue par l'État ou la branche professionnelle, grâce à des périodes de formation théorique dispensée en centres de formation, ou par l'entreprise elle-même si elle dispose d'un service de formation. Ils s'adressent à tous les jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus, aux demandeurs d'emploi âgés de 26 ans ou plus, aux personnes ayant bénéficié d'un Contrat unique d'insertion, ainsi qu'aux bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA), de l'Allocation de solidarité spécifique (ASS) ou de l'Allocation aux adultes handicapés (AAH).

Les contrats aidés

Destinés prioritairement aux demandeurs d'emploi les plus éloignés du marché du travail, les contrats aidés diminuent les coûts d'embauche et/ou de formation de certains salariés pour les employeurs. Aujourd'hui, il en existe deux types :

> **Les Contrats uniques d'insertion (CUI)** : entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2010, ces contrats de travail visent à favoriser l'insertion professionnelle des personnes sans emploi qui rencontrent des difficultés particulières d'accès à l'emploi. Ils concernent notamment les demandeurs d'emploi de longue durée, de 50 ans ou plus et les bénéficiaires de minima sociaux.

Ils se déclinent en deux volets : le Contrat initiative emploi (CUI-CIE) dans le secteur marchand, et le Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE) dans le secteur non marchand. Ce dernier secteur est privilégié par les pouvoirs publics compte tenu d'un plus fort impact de ces contrats sur le niveau d'emploi (à la hausse) et de chômage (à la baisse) que le secteur marchand, où les effets d'aubaine et de substitution sont plus marqués.

La signature d'un CUI ouvre droit, pour l'employeur, à un financement mensuel de l'État, dont le montant est fixé par arrêté du Préfet de Région. Le volume de ces contrats est déterminé semestriellement pour chaque région par la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP). Paca représente ainsi autour de 8 % de l'enveloppe financière nationale.

Suite à la réforme de l'Insertion par l'activité économique (IAE), l'aide au poste d'insertion pour le financement des structures de l'IAE est généralisée et se substitue aux autres aides versées par l'État. En conséquence, pour les Ateliers et chantiers d'insertion (ACI), le recours aux contrats aidés a pris fin au 1^{er} juillet 2014 et le Contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI) se substitue au CUI-CAE. Le CDDI est d'une durée minimale de 4 mois renouvelables, dans la limite d'une durée totale de 2 ans. Il pourra toutefois être renouvelé au-delà de 2 ans pour permettre d'achever une action de formation professionnelle, ou pour favoriser l'insertion d'un salarié âgé d'au moins 50 ans ou d'une personne reconnue travailleur handicapé.

Dans cette publication, les données relatives aux contrats aidés sont révisées hors ACI afin d'être à champ constant. Dès que la Dares publiera une nouvelle série sur les CDDI, celle-ci sera analysée dans cette note.

> **Les Emplois d'avenir** : ils sont une forme spécifique du Contrat unique d'insertion, destinés aux jeunes sans emploi de 16 à 25 ans et aux personnes handicapées de moins de 30 ans, peu ou pas qualifiés, ou résidant en zone urbaine sensible ou en zone de revitalisation rurale. Créés en novembre 2012, ils ont pour objectif de proposer à ces jeunes des solutions d'emploi et de leur ouvrir l'accès à une qualification pour favoriser leur insertion professionnelle. Comme pour le CUI, les employeurs du secteur non marchand (associations, collectivités, établissements publics) sont privilégiés par les orientations ministérielles.

Retrouvez toutes les publications du Service études, statistiques et évaluation sur le site de la Direccte Paca :

www.paca.direccte.gouv.fr

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur

23/25, rue Borde, CS 10009 - 13285 Marseille Cedex 08 - Tél. : 04 86 67 32 00

Directeur de la publication : Patrice Russac

Chef de projet : Virginie Meyer - virginie.meyer@direccte.gouv.fr

Chef de service : Rémi Belle - remi.belle@direccte.gouv.fr

Réalisation : Service études, statistiques et évaluation

Conception : L'agence Mars